

11°
Divisions
administratives

1°
Bas-Canada

— exempts du serment du *test*, savoir : François Lévêque, Pierre de Contrecoeur, Paul-Roch de St-Onrs d'Eschaillons, Ch.-Fr.-Xav. de Lanaudière, Louis-Luc de la Corne, Joseph Chaussegros de Léry, Pierre-François Picotté de Belestre, Des Bergères de Rigauville ; — de 12 Anglais — un par 200 âmes, — savoir : Hugh Finlay, Thomas Dunn, James Cuthbert, Colib Drummond, Edward Harrison, John Collius, Adam Mabane, George Pownall, Alexander Johnston, Courad Gagy, John Fraser, George Allsopp. — En 1777, nomination d'un *grand-roger*, chargé de l'entretien des chemins et des ponts. — En réalité, le gouverneur administre la province avec des pouvoirs discrétionnaires, — surtout Haldimand. (V. B. Sulte, *Hist. du Can.*, t. VII, p. 126.)

2° Après l'Acte constitutionnel : — le 7 mai 1792, le Bas-Canada est divisé, en vue des élections, en 22 comtés : — Bedford, Buckingham, Cornwallis, Devon, Dorchester, Effingham, Gaspé, Hampshire, Hertford, Huntingdon, Kent, Leicester, Montréal, St-Maurice, Northumberland, Orléans, Québec, Richelieu, Surrey, Warwick, York. — Le Conseil exécutif — auj. c'est le ministère, — choisi par le gouverneur, comprend huit membres : le juge W. Smith, Mabane, Dunn, St-Onrs François Baby, Jos. Domin. de Longueuil, Pierre Panet. — Le Conseil législatif, 14 membres : Smith, Dunn, Finlay, Harrison, Pownall Fraser, Johnson, de Léry, de St-Onrs, Baby, de Longueuil, de Lanaudière, de Boucherville, Collins. — L'Assemblée législative ou le Premier Parlement, avec un mandat de quatre ans (1792-96) comptait 50 membres, dont 34 Canadiens qui ont presque tous laissé un bon renom dans l'histoire ; — le Second Parlement (1796-1800) eut le même nombre de représentants, dont 15 Anglais figurant 15,000 des leurs, et les 35 autres 160,000 Canadiens. — En 1793-94, la province est divisée en quatre districts judiciaires : Québec, Trois-Rivières, Montréal, Saint-François ; et Gaspé formant un cinquième d'une juridiction inférieure.

Les cantons furent délimités tôt après la cession ; les paroisses existantes, subdivisées en nouvelles. — L'administration civile et judiciaire est confiée à des *shérifs*, *baillis*, *sous-baillis*, même aux *curés* ou aux *marguilliers* pour les litiges ordinaires. — Autres fonctionnaires publics : les grands voyers, les receveurs généraux, les inspecteurs de police, des forêts, des domaines, les greffiers du domaine colonial, les contrôleurs de la milice. (V. J.-C. Bourinot, S.R.C., 1886, p. 50).

1° John Graves & Macoe (1752-1806) : — né le 25 fév. 1752 à Catterstock (Angleterre), élève d'Oxford, il entre dans l'armée (1771), se bat à Yorkton, se rend à Halifax (1775), où il est promu capitaine ; — revenu à New-York (1777), blessé dans une rencontre, il obtient le grade de lieutenant-colonel. — En 1783, il repasse à Londres, est élu député, défend avec force le projet de l'Acte constitutionnel (1790). — Il est désigné comme *lieut.-gouv.* du Haut-Canada.

2° Divisions administratives : — le 24 juillet 1788, lord Dorchester créa quatre districts : Lannenbourg, Mecklenbourg, Nassau, Hease, déno-

2°
Haut-Canada